

République française  
 Département de la  
 Haute-Savoie  
 Arrondissement de  
 Thonon- Les- Bains  
 ...  
**Commune de  
 CERVENS**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENS

### SEANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023 à 20 H

**Convocation**  
 du 06/04/2023

**Nombre de  
 conseillers :**

En exercice : - 13  
 Quorum : ----- 07  
**Présents : --- 10**  
 Absents : ----- 03  
 Pouvoirs : ----- 01  
 Votants : ----- 11

**VOTE**

Pour : ----- 11  
 Contre :----- 00  
 Abstentions :-- 00

L'an deux mil vingt-trois le 11 avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**Étaient présents :** CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge/MASSON Thibault/ Ruta NOEL/ THOMAS Gil.

**Absents excusés :** PROFFIT Thierry/ SANDRAL Linda/ VUARGNOZ Catherine

**Procurations :** Thierry PROFFIT à Gil THOMAS

**Secrétaire de séance :** M. Serge LEYDIER

**Personnel  
 communal**  
 CDG74

**OBJET :** Assistance au recrutement par le centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie.

**Délibération  
 N°2023-19**

**Délibération Certifiée  
 exécutoire,**

Télétransmise  
 Le : 18/04/2023

Reçue en Préfecture  
 Le : 18/04/2023

Mise en ligne sur le site  
 de la commune  
 Le : 18/04/2023

**Le Maire Gil THOMAS**



LE MAIRE INFORME les membres du conseil du départ à la retraite de la secrétaire générale au 1er janvier 2024 et qu'il convient de mettre en place la procédure de recrutement pour la remplacer.

Considérant l'importance de ce poste, LE MAIRE INDIQUE qu'il a pris contact avec le CDG74, compétent dans ce domaine, pour accompagner la collectivité dans cette démarche.

A l'issue d'une première rencontre avec le CDG74 qui a eu lieu le 28 mars les objectifs et le contenu de la mission ont été fixés et un devis prévisionnel a été établi pour un montant de 4320 euros auquel peut s'ajouter, en fin de procédure et si nécessaire, un « Test Thomas international » (APP) d'un montant de 330 euros par candidat.

IL DEMANDE au conseil de se prononcer quant à cette démarche et dans l'affirmative de l'autoriser à signer le devis prévisionnel présenté et ci-annexé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- ⇒ VALIDE la mission d'assistance au recrutement proposée par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie (CDG74).
- ⇒ AUTORISE le Maire à signer le devis prévisionnel pour cette mission assurée par le CDG74, pour un montant total de 4320 euros et le cas échéant, le montant du test APP de 330 euros par candidat.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,  
 Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
**Gil THOMAS**



Le secrétaire  
**Serge LEYDIER**